



M^{GR} JACQUES HABERT

ÉVÊQUE DE
BAYEUX-LISIEUX

COMMUNIQUÉ

Le territoire du diocèse, riche en patrimoine spirituel, connaît des événements « d'ordre mystique » qui demandent un discernement.

Tout chrétien qui se rapproche de sanctuaire illicite, de fraternités sans reconnaissance de l'Église peut être mis en danger, il est de mon devoir de veiller à d'éventuelles dérives sectaires.

À la suite de mon communiqué du 16 mars dernier, j'ai mandaté des personnes compétentes, en collaboration avec la Cellule « Conseil et conciliation / Emprises et dérives sectaires » de la Conférence des Évêques de France, afin pouvoir mener le discernement nécessaire pour le bien de tous.

Des célébrations et rassemblements sont organisés sur des lieux privés sans reconnaissance du diocèse, en plusieurs points, notamment sur la commune de Creully sous couvert d'une fraternité de prière.

J'interdis aux prêtres de participer à ces rassemblements et célébrations. Un décret est pris en ce sens.

Dans mon souci pastoral, j'invite les personnes à une grande prudence afin de bien demeurer dans la communion de l'Église.

Le 16 juin 2025

+ Jacques HABERT

Évêque de Bayeux-Lisieux